

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anney, le 3 août 2022

Sécurité civile

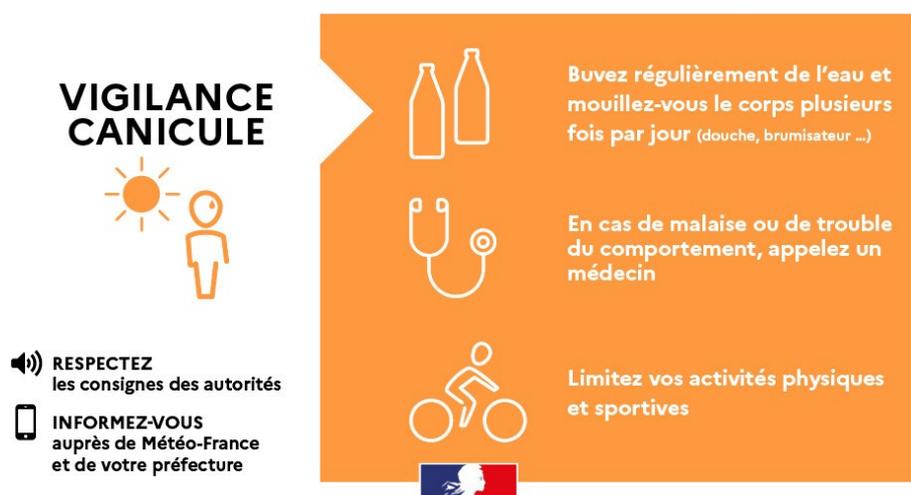
Passage en vigilance orange canicule

Les fortes chaleurs annoncées par Météo France en début de semaine se confirment et la canicule s'installe. Ce mercredi après-midi, qualifié de « brûlant » par Météo France, les températures atteindront 35/36° en plaine et resteront élevées en soirée. Le pic de chaleur sera atteint ce jeudi avec 37° attendus l'après-midi à Annecy et Bonneville, 33° à Évian-les-Bains et 31° à Chamonix. Les températures ne rebaisseront que légèrement à partir de vendredi et ce week-end (31/32° l'après-midi).

En conséquence, la préfecture de la Haute-Savoie active ce jour à 12h, l'alerte Canicule niveau orange du dispositif spécifique ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur ».

Ce dispositif permet la mobilisation de l'ensemble des services et agences de l'État, collectivités et établissements, afin que soient mises en œuvre les mesures et actions de prévention et de prise en charge de la population, et tout particulièrement des personnes fragiles et vulnérables.

La préfecture appelle, chacune et chacun, à la plus grande prudence face à ces fortes chaleurs. Cet épisode caniculaire n'est pas anodin et peut causer de graves problèmes de santé si aucune précaution n'est prise pour se préserver de la chaleur et du soleil.



**VIGILANCE
CANICULE**



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture

 Buvez régulièrement de l'eau et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur ...)

 En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin

 Limitez vos activités physiques et sportives



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rappel des consignes à appliquer en vacances, au travail, sur la route, en randonnée...

- **Sur la route, la chaleur fatigue plus :**
 - Évitez de voyager entre 12h et 16h, multipliez les pauses, rafraîchissez-vous, hydratez-vous ;
 - Les nourrissons, enfants et animaux ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes.
- **Protégez-vous ainsi que vos proches plus vulnérables** (personnes âgées, malades et nourrissons) :
 - Hydratez-vous' évitez l'alcool et rafraîchissez votre domicile ;
 - Portez des vêtements amples et clairs ;
 - Rafraîchissez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
 - Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
 - Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
 - Rendez régulièrement visite à vos proches vulnérables et incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie, afin de recevoir l'aide de bénévoles.
- **Les employeurs sont également incités à prendre les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs** de leurs établissements : aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs comme le port de charge ou l'exposition au soleil aux heures les plus chaudes.
- **Pratiquez le sport avec modération :**
 - Réduisez votre pratique et évitez les heures les plus chaudes (11h-20h) ;
 - Hydratez-vous en conséquence ;
 - porter des vêtements amples, aérés et clairs et se protéger du soleil (crème solaire, lunettes, chapeau).
- **Gare à l'hydrocution en baignade :** la mise à l'eau doit être progressive (y compris pour les pratiquants de paddle, de kayak...) pour éviter un choc thermo-différentiel et le risque de malaise.
- **Les animaux (élevage ou domestique) aussi sont sensibles à la chaleur :**
 - Gardez-les au frais, brumisez-les ;
 - Veillez à ce qu'ils aient toujours de l'eau ;
 - Sortez-les tôt le matin ou tard le soir.

Organisateurs de manifestations, adaptez les épreuves aux conditions météorologiques

De nombreuses manifestations sportives sont prévues sur le département. En période caniculaire, les risques pour les compétiteurs comme pour le public sont importants.

Aussi, il est demandé aux organisateurs de :

- diffuser des recommandations par affichage ou sonorisation en indiquant d'éventuelles zones rafraîchies ou climatisées ;
- renforcer, si possible, les équipes de secouristes ;
- augmenter le stock de boissons fraîches ;
- décaler les horaires des manifestations, réduire les parcours exposant trop les participants à la chaleur, voire suspendre certaines épreuves.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Il est rappelé que les manifestations sportives se déroulent sous la responsabilité de l'organisateur qui doit adapter l'épreuve aux conditions météorologiques, quelles qu'elles soient.

Il est demandé à toutes les associations, fédérations et encadrants d'activités sportives de relayer ce message à l'ensemble des pratiquants et d'avoir la plus grande vigilance sur le respect de ces règles.

Alpinistes, renseignez-vous auprès des professionnels de la montagne

Dans les jours à venir, les chaleurs vont gagner en altitude. Les conditions de regel nocturne seront donc mauvaises.

Le préfet de la Haute-Savoie appelle les alpinistes à la plus grande vigilance et à la plus grande prudence avant de partir en haute montagne ainsi qu'à se renseigner auprès des professionnels de la montagne.

En haute montagne, ils pourraient se retrouver dans des conditions dangereuses : chutes de pierres, ponts de neige fragilisés, glace instable.

Pour des raisons de sécurité, il est donc fortement recommandé de renoncer ou de différer les courses de neige et de glace.

En cas de besoin, contactez votre médecin traitant ou la plateforme téléphonique nationale.

En toute situation, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

La plateforme téléphonique d'information du public « Canicule Info Service » est également ouverte.

Ce numéro vert, accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr